



## La cohérence des politiques au service du développement – leçons tirées

**Pourquoi la cohérence des politiques au service du développement est-elle importante ?**

**Quelles structures institutionnelles faut-il mettre en place ?**

**L'engagement politique en faveur de la CPD est-il suffisant ?**

**La coordination des politiques est-elle assurée par des mécanismes efficaces ?**

**Qu'en est-il des systèmes de contrôle, d'analyse et d'information ?**

**Et maintenant ?**

**Pour plus d'informations**

**Références**

**Où nous contacter ?**

### Introduction

De quoi l'avenir des pays en développement sera-t-il fait ? Cela dépend de toute une série d'éléments, à commencer bien sûr par les questions de gouvernance et de politique intérieure. Mais ce n'est pas tout. D'autres facteurs, extérieurs ceux-là, ont également leur importance. L'aide en est un, mais il y en a beaucoup d'autres, car avec la mondialisation, c'est désormais en dehors du cadre de l'aide, du côté des échanges, des migrations, de l'investissement, du changement climatique, de la sécurité et de la technologie, que se situent les grands enjeux du développement.

La mondialisation rend aussi nécessaire une harmonisation des normes dans des domaines qui ne sont pas directement liés au développement, comme la sécurité alimentaire et la régulation bancaire, mais où les politiques peuvent avoir d'énormes répercussions sur l'économie et les systèmes financiers à l'échelle mondiale, ce qui exige une coordination entre un plus grand nombre de décisions et d'institutions. Dans un monde interdépendant, il n'y a plus guère de question qu'il soit possible ou souhaitable, désormais, de traiter isolément.

Pour que les efforts déployés en dehors du cadre de l'aide contribuent eux aussi au développement, des progrès doivent être faits dans deux directions. Premièrement, il faut que les pays en développement s'engagent plus activement sur les questions débordant le strict domaine de l'aide en mettant en place des politiques et des institutions appropriées. Deuxièmement, il faut que les pays développés veillent à ce que les mesures qu'ils prennent dans des domaines autres que celui de l'aide viennent appuyer les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ou du moins qu'elles ne risquent pas de compromettre leur réalisation. Inciter les agriculteurs des pays en développement à vendre leur production sur les marchés mondiaux et les empêcher dans le même temps d'accéder librement à ces marchés, par exemple, est à l'évidence une absurdité. Voilà pourquoi l'OCDE s'attache tout particulièrement dans ses travaux à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement (CPD). Mais où en sommes-nous à l'heure actuelle et que peut-on faire pour aller plus vite dans ce domaine ?

Ce numéro de la série des Synthèses passe en revue les différentes étapes à franchir pour faire progresser la cohérence des politiques au service du développement dans les pays de l'OCDE. Il s'inspire d'un rapport sur les examens par les pairs réalisés sous l'égide du CAD de l'OCDE au cours de la période 2003-2007, préparé conjointement par l'OCDE et l'Overseas Development Institute (ODI)/Institute for Public Policy Research (IPPR). ■

## Pourquoi la cohérence des politiques au service du développement est-elle importante ?

Dans les pays développés comme ailleurs, les gouvernements poursuivent de multiples objectifs. Ils gagnent les élections parce qu'ils donnent la priorité aux questions qui préoccupent le plus les citoyens, raison pour laquelle les intérêts des pays en développement sont souvent peu pris en compte. *A priori*, la défense des intérêts nationaux et la réduction de la pauvreté dans le monde sont en effet des objectifs qui peuvent paraître concurrents, pour ne pas dire contradictoires. Mais, dans un monde où les événements qui se produisent dans les pays en développement ont des répercussions bien au-delà de leurs frontières, négliger la dimension du développement risque de nuire à la réalisation des autres objectifs. Comme l'indique la dernière édition du rapport de l'OCDE sur la coopération pour le développement, il importe pour tous les pays « que les pays en développement atteignent à un développement durable et à large assise ». L'amélioration de la cohérence des politiques au service du développement est un élément important de ce processus ; c'est aussi un engagement que la communauté internationale a souscrit avec le huitième des OMD : mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les gouvernements des pays développés sont de plus en plus sensibles à l'intérêt que revêt la CPD. Ils font des efforts pour promouvoir la cohérence des politiques au service du développement et l'adoption de mesures propices au développement dans un certain nombre de domaines ayant une dimension internationale (cf. tableau 1). Cependant, les exemples abondent de situations révélatrices d'un manque de cohérence entre les politiques. Celui des échanges agricoles est peut-être, de tous, le plus éloquent. Est-il bien rationnel, en effet, du point de vue économique, que les pays de l'OCDE versent des subventions à leurs agriculteurs alors que l'on encourage dans le même temps les pays en développement à exporter leur production agricole sur les marchés mondiaux ? La même question se pose dans le domaine des migrations. Pour les pays en développement, les envois de fonds des travailleurs migrants sont un bienfait, mais lorsque ces immigrés sont des professionnels de santé qualifiés, à quoi sert-il de les attirer vers les pays développés s'il en résulte une « fuite des cerveaux » préjudiciable pour les pays d'origine, auxquels on accorde par ailleurs une aide pour leurs systèmes de santé ? ■

**Tableau 1.**  
**QUELQUES EXEMPLES**  
**DE CPD DANS**  
**LA PRATIQUE**

Domaine	Objectif	Problèmes	Mécanismes
<b>Échanges (notamment dans l'agriculture)</b>	Permettre aux pays en développement de tirer parti des échanges	Mesures de soutien intérieur qui faussent les échanges ; obstacles au commerce ; accès aux marchés	« Cycle du développement » en cours à l'OMC : aide au commerce ; évaluations d'impact sur les échanges
<b>Migrations</b>	Accroître les revenus et les possibilités d'emploi	Caractère politiquement sensible de la question de l'immigration ; intérêts divergents des pays d'origine et des pays de destination ; intégration ou retour	Codes de conduite pour le recrutement des personnels de santé et d'enseignement ; accords de partenariat ; double nationalité ; transférabilité des droits sociaux
<b>Investissement</b>	Accroître l'emploi, les niveaux de vie et la compétitivité du pays	Obstacles structurels au développement de l'investissement privé (infrastructures inadéquates)	Cadre d'action pour l'investissement ; Pacte mondial des Nations Unies ; Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; accords internationaux en matière d'investissement ; moyens d'action à l'appui des partenariats public-privé

### Quelles structures institutionnelles faut-il mettre en place ?

L'amélioration de la cohérence des politiques passe par trois étapes, dont chacune s'appuie sur un « pilier » institutionnel différent (cf. graphique 1). Ces trois piliers doivent être en place pour qu'un pays puisse réellement et durablement progresser dans la cohérence de ses politiques. Cela dit, il n'existe pas de recette universelle pour promouvoir la CPD. Et le chemin à parcourir à chaque étape peut être plus ou moins long : dans certains pays, par exemple, il se peut que la coordination des politiques et de leur mise en œuvre soit bien plus avancée que ne le laisse supposer le degré d'engagement politique à l'égard de la CPD. Il faut qu'un poids suffisant soit accordé aux enjeux du développement à chacune des trois étapes, et cela relève avant tout d'un choix politique.

La première étape du cycle consiste à définir les objectifs des politiques publiques et leur rang de priorité respectif en cas d'incompatibilité. Le pilier correspondant est celui de l'engagement politique exprimé au plus haut niveau et concrétisé par des plans d'action. L'engagement à l'égard de la CPD suppose aussi une coopération avec les représentants de la société civile afin de sensibiliser l'opinion publique et d'obtenir un plus large soutien en faveur de la CPD.

La deuxième étape consiste à coordonner les politiques publiques, c'est-à-dire à se demander comment ces politiques ou leurs modalités de mise en œuvre pourraient être modifiées en vue de renforcer les synergies et de réduire les incohérences. Les mécanismes sur lesquels elle s'appuie doivent permettre d'éliminer les conflits ou les incohérences entre les différentes politiques et, pour cela, de maîtriser les processus de l'action publique dans toute leur complexité.

La troisième étape fait intervenir les systèmes de contrôle, d'analyse et d'information. Le contrôle pour recueillir des données sur l'impact des politiques ; l'analyse pour exploiter ces données et en tirer des enseignements ; l'information pour rendre compte des résultats aux élus et au public. Il s'agit de fournir l'information indispensable pour responsabiliser et éclairer la prise de décision.

Si certains pays développés, particulièrement en Europe du Nord, ont fait des progrès dans la mise en place des piliers nécessaires à l'amélioration de la CPD, beaucoup d'autres affichent un bilan contrasté. ■

Tableau 1. (suite)  
QUELQUES EXEMPLES  
DE CPD DANS  
LA PRATIQUE

Domaine	Objectif	Problèmes	Mécanismes
Environnement et changement climatique	Limitier les transformations subies par l'environnement et permettre aux pays en développement de s'y adapter	Dépendance à l'égard des combustibles fossiles ; habitudes de consommation intenable sur le long terme	Négociations internationales sur le changement climatique ; évaluations d'impact environnemental ; réglementation du commerce international du bois
Sécurité	Permettre aux pays en développement de se prémunir contre les conflits et l'insécurité	Changements de priorité ; compréhension des liens entre développement et sécurité ; réglementation du commerce international des armes	Manuel OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité et travaux de l'OCDE sur la réduction de la violence armée ; code de conduite de l'UE en matière d'exportations d'armement ; traité international sur le commerce des armes
Technologie	Permettre aux pays en développement d'accéder aux technologies appropriées	Pas d'incitations pour les entreprises à investir dans la recherche et le développement pour la mise au point de produits destinés aux marchés des pays en développement	Systèmes bilatéraux et multilatéraux de protection des droits de propriété intellectuelle, notamment dans le domaine des médicaments génériques ; réglementation des organismes génétiquement modifiés ; mesures de soutien aux activités de recherche et développement

### L'engagement politique en faveur de la CPD est-il suffisant ?

Pour avancer dans la voie de la CPD, il faut tout d'abord un engagement politique qui se traduise par des stratégies cohérentes et des priorités clairement définies, ainsi qu'une approche du développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Tous les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE adhèrent en principe et ont souscrit sur le papier aux objectifs du développement, mais certains d'entre eux, comme la Grèce, l'Italie, le Japon et le Portugal n'avaient pas encore pris d'engagement spécifique en faveur de la CPD à l'époque où leurs politiques de développement ont été passées en revue par le CAD dans le cadre de son cycle d'examens par les pairs le plus récent.

L'Union européenne (UE), les Pays-Bas et la Suède, en revanche, accordent à la CPD une place centrale dans leur approche interministérielle du développement international. Aux Pays-Bas, une déclaration datant de 2003 sur les « intérêts mutuels et responsabilités mutuelles » précise que l'efficacité de la coopération en matière de développement repose sur un cadre juridique intégré et cohérent, couvrant toutes les questions liées à la diplomatie, au dialogue politique, à la sécurité, aux échanges, à l'accès aux marchés et à l'aide.

Dans l'UE, le Consensus européen sur le développement de 2005 reprend les principes de cohérence, de complémentarité et de coordination énoncés dans le traité de Maastricht et formule un engagement spécifique en matière de CPD en demandant que les politiques dans tous les secteurs tiennent compte des objectifs de développement.

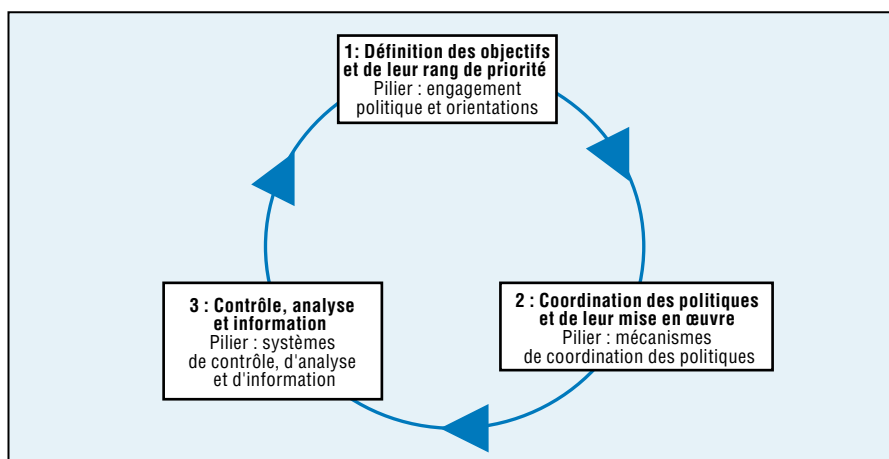
En Suède, la stratégie pour un développement global adoptée par le Parlement en 2003 place la CPD au cœur de la politique nationale pour le développement : l'objectif d'un développement durable et équitable relève de la responsabilité commune de tous les ministères, et tous les ministres, qu'ils soient chargés de questions nationales ou internationales, sont tenus de garantir la prise en compte des objectifs de développement dans l'ensemble de leurs politiques. Le vote de ce texte de loi a fait suite à une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique autour de la question de la cohérence des politiques au service du développement. ■

### La coordination des politiques est-elle assurée par des mécanismes efficaces ?

Les membres du CAD ont diversement progressé dans la mise en place des mécanismes de coordination des politiques nécessaires à la prise en compte des enjeux du développement. Le Canada et les États-Unis se situent à cet égard dans une position intermédiaire. Dans certains pays comme l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, caractérisés par une administration de taille modeste et des circuits de communication assez simples, les mécanismes de coordination

Graphique 1.

#### LE CYCLE EN TROIS ÉTAPES DE LA COHÉRENCE DES POLITIQUES



informels sont généralement considérés comme étant suffisants. Dans d'autres, notamment au Danemark et au Royaume-Uni, deux pays qui enregistrent des progrès notables, globalement, dans le domaine de la CPD, la coordination des politiques se fait au cas par cas sur différentes questions – les échanges, la dette et la prévention des conflits, par exemple, au Royaume-Uni.

Outre les commissions interministérielles, outil généralement privilégié pour la coordination des politiques, de nouveaux mécanismes officiels ont vu le jour. C'est le cas en Allemagne, où il existe maintenant une procédure d'examen obligatoire des projets de loi afin d'évaluer leurs conséquences en termes de développement, ainsi qu'en Suède, en Finlande et aux Pays-Bas, où la responsabilité de la CPD a été confiée à des entités spécialement créées à cet effet.

En 2002, les Pays-Bas ont mis en place un service expressément chargé de la cohérence des politiques afin d'officialiser la démarche au cas par cas qu'ils appliquaient auparavant en la matière. Les activités de cet organe couvrent les trois étapes du cycle de cohérence des politiques. Il a notamment pour mission de coordonner les positions des divers ministères sur les questions liées à la CPD et de veiller à ce que les initiatives néerlandaises au sein de l'UE tiennent compte de leur impact éventuel sur les pays en développement. Le fait d'avoir centralisé les travaux relatifs à la CPD et la coordination des politiques au sein d'un service spécialisé permet au ministère des Affaires étrangères d'être très actif et mobilisé dans ce domaine. ■

### Qu'en est-il des systèmes de contrôle, d'analyse et d'information ?

La troisième étape du cycle de cohérence des politiques – contrôle, analyse et information – est celle où la situation laisse le plus à désirer parmi les membres du CAD. À en juger par les résultats des derniers examens par les pairs, de nombreux pays, dont la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Japon et la Norvège, ne disposent pas de capacités d'analyse ou bien ne les utilisent pas correctement. Ce constat vaut même pour les pays les plus en pointe sur la question de la CPD. Ainsi, le dernier examen par les pairs de la politique de développement du Royaume-Uni conclut que « des progrès doivent être réalisés dans l'identification, la compréhension, l'explication et l'évaluation des enjeux de la cohérence des politiques », tandis que celui de l'Allemagne insiste sur le contrôle de la cohérence des politiques et la communication d'informations à ce sujet, lesquels « doivent devenir plus explicites et plus systématiques ». Il y a toutefois des signes encourageants : en Suède, en Finlande et au Royaume-Uni, le gouvernement est désormais tenu de rendre compte chaque année au Parlement des progrès de la CPD.

L'UE a elle aussi fait des progrès. En 2007, la Commission européenne a publié son premier rapport bisannuel sur la cohérence des politiques au service du développement. Conçu pour contribuer au débat sur la CPD et comme un outil d'information destiné au grand public, ce rapport évalue les efforts entrepris par les États membres en matière de CPD au niveau de l'Union européenne, à l'échelle nationale et dans certains domaines particuliers. Cet élément thématique a trait à l'action des pouvoirs publics et au processus d'élaboration des politiques des pays membres dans 12 domaines prioritaires : échanges, environnement, changement climatique, sécurité, agriculture, pêche, dimension sociale de la mondialisation, emploi et conditions de travail, migrations, recherche et innovation, société de l'information, transport et énergie. Bien qu'il repose sur des données fournies par les pays membres eux-mêmes et qu'il soit assez limité quant aux analyses d'impact, ce rapport constitue un bon point de départ sur lequel l'UE pourra s'appuyer pour suivre les progrès réalisés par ses membres en matière de CPD. ■

### Et maintenant ?

Comme on vient de le voir, l'amélioration de la cohérence des politiques au service du développement résulte de l'interaction entre trois éléments : la politique, les institutions et l'information. Dans cette optique, les pouvoirs publics doivent

donc recueillir le soutien nécessaire pour garantir un engagement politique à long terme en faveur de la CPD ; créer des mécanismes de coordination pour faire des progrès et garantir la prise en compte des intérêts du développement ; investir dans des systèmes performants de contrôle et d'analyse, tout en assurant une information transparente sur les résultats.

Dans son rapport de synthèse sur la cohérence des politiques au service du développement, l'OCDE dégage neuf leçons à partir des conclusions formulées dans les examens par les pairs réalisés par le CAD entre 2003 et 2007 (cf. encadré 1). Ces enseignements fournissent la base d'une approche de la CPD fondée sur des faits et reflètent la position commune des membres du CAD ainsi que leurs recommandations sur la démarche à suivre pour promouvoir la CPD.

Les progrès réalisés par les membres du CAD en matière de CPD sont assez inégaux. Cela résulte en partie du fait que pour la plupart des gouvernements ou des habitants des pays développés, le développement n'est pas la première des priorités. Mais cela tient aussi à l'absence de preuves convaincantes sur les avantages de la cohérence, les coûts du manque de cohérence et les résultats obtenus après la mise en place des différents piliers. Une meilleure information pourrait modifier l'équilibre des intérêts et des forces politiques en présence dans un sens qui soit plus favorable aux objectifs de développement et à la CPD.

Les travaux de l'OCDE sur la CPD ont mis en évidence le peu d'attention porté à la collecte de données pertinentes. Comme l'indique un rapport de 2007 sur les progrès accomplis dans la cohérence des politiques au service du développement, par exemple, « les travaux réalisés jusqu'à présent tendent à montrer qu'il faut mieux recenser les pratiques institutionnelles les plus propices à la cohérence des politiques au service du développement et évaluer plus systématiquement la contribution que cette cohérence peut apporter à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique et le coût pour ces dernières de politiques incohérentes ».

Pour que l'information puisse mieux contribuer aux avancées de la CPD, il faut que l'OCDE, ses membres et d'autres décideurs, fassent une plus large place à l'analyse de thèmes particuliers envisagés sous l'angle de la CPD. En mettant l'accent sur des questions particulières, il devrait être possible de définir les chaînes de résultats qui font le lien entre les différents processus de l'action

#### Encadré 1.

#### ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES EXAMENS PAR LES PAIRS DE L'OCDE

#### Première étape : Définition des objectifs et de leur rang de priorité – moyennant un engagement politique et des orientations stratégiques

**Leçon 1 :** Sensibiliser l'opinion publique et coopérer avec des représentants de la société civile, des organismes de recherche et des pays partenaires afin de promouvoir la cohérence des politiques au service du développement dans une optique à long terme.

**Leçon 2 :** Souscrire des engagements officiels en matière de CPD, approuvés par les plus hautes instances politiques et expressément liés aux objectifs de réduction de la pauvreté et de développement approuvés à l'échelle internationale.

**Leçon 3 :** Publier des programmes d'action fixant des priorités et des échéances précises.

#### Deuxième étape : Coordination des politiques et de leur mise en œuvre – moyennant des mécanismes de coordination des politiques

**Leçon 4 :** Veiller à une communication efficace entre les ministères grâce à des relations de travail informelles.

**Leçon 5 :** Mettre en place à des niveaux suffisamment élevés de l'administration des mécanismes de coordination interministérielle et d'arbitrage entre les politiques, en veillant à ce que les mandats et les responsabilités soient clairement définis et que l'ensemble des ministères, outre ceux du développement et des affaires étrangères, soient impliqués.

publique, ses conditions, ses moyens et ses effets. Des indicateurs pourraient ensuite être définis pour chaque maillon de la chaîne, afin de suivre de plus près les progrès accomplis au lieu de s'intéresser uniquement aux efforts déployés. En mettant l'accent sur des questions particulières, il serait également possible de mieux analyser le succès des mécanismes institutionnels en place et d'en tirer des enseignements pour la promotion de la CPD dans différents secteurs. C'est pourquoi il a été décidé, dans le cadre des prochains examens par les pairs du CAD, de demander aux pays qu'ils décrivent les résultats positifs obtenus en matière de CPD dans l'un des trois domaines suivants : changement climatique/ environnement, échanges ou migrations.

Il serait également utile, pour faire avancer la CPD, de s'intéresser davantage aux points de vue recueillis sur le terrain. Ces données font en effet partie intégrante des informations requises pour éclairer l'action publique et l'on ne saurait s'en passer, même s'il est vrai qu'il est particulièrement difficile de savoir concrètement quel peut être l'effet, dans un pays en développement, d'une ou plusieurs mesures prises par un pays développé donné. Cependant, comme le rappelle la Déclaration ministérielle de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement adoptée en 2008, les décideurs ont besoin de nouveaux outils d'évaluation et de nouvelles orientations pour guider leur action.

Enfin, une méthode d'évaluation aiderait à repérer les possibilités de synergie, les risques de conflit et les principaux arbitrages, à opérer entre les domaines qui contribuent au développement (économie, environnement, social). Elle permettrait de comparer les effets positifs et négatifs de l'action publique au regard des différentes dimensions de la CPD et de prévenir les contradictions éventuelles afin de promouvoir une plus grande cohérence des politiques au service du développement. L'évaluation des performances en matière de CPD est indispensable pour renforcer la transparence et la responsabilisation nécessaires au maintien de l'engagement politique en faveur de la CPD. Dans la mesure où l'existence d'objectifs concurrents risque de rendre impossible une parfaite cohérence des politiques, une méthode d'évaluation de la CPD fondée sur des données factuelles serait certainement d'un très grand secours, dans la pratique, pour promouvoir la cohérence des politiques au service du développement. ■

#### Encadré 1. (suite)

#### ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES EXAMENS PAR LES PAIRS DE L'OCDE

**Leçon 6 :** Encourager les organismes d'aide au développement à participer activement aux débats concernant la coordination des politiques, et leur donner des instructions dans ce sens.

#### Troisième étape : Contrôle, analyse et information – moyennant des systèmes efficaces

**Leçon 7 :** Mettre à profit les ressources sur le terrain et les partenariats internationaux afin d'analyser les conséquences concrètes de la mise en œuvre des piliers de la CPD.

**Leçon 8 :** Affecter des ressources adéquates à l'analyse des questions liées à la cohérence des politiques et des progrès accomplis dans la CPD, en s'appuyant également sur les compétences de la société civile et des instituts de recherche, au niveau national aussi bien qu'international.

**Leçon 9 :** Informer de façon transparente les élus et l'opinion publique des progrès accomplis dans la CPD, dans le cadre de l'information sur les activités de coopération pour le développement et dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).



## Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations sur les travaux que l'OCDE consacre à la cohérence des politiques au service du développement, s'adresser à Raili Lahnalampi, courriel : [raili.lahnalampi@oecd.org](mailto:raili.lahnalampi@oecd.org), tél. : + 33 1 45 24 90 02.

Alan Hudson, chercheur à l'Overseas Development Institute (ODI) – un groupe de réflexion sur les questions de développement international et les problématiques humanitaires – a dirigé l'équipe qui a travaillé sur le rapport de synthèse du PCD. Pour plus d'information sur l'ODI, veuillez consulter le site : [www.odi.org.uk](http://www.odi.org.uk).

## Références

OCDE (2007), **Coopération pour le développement, rapport 2007**, *La revue de l'OCDE sur le développement*, volume 9, n° 1.

OCDE (2003-07), **Rapport de synthèse sur la cohérence des politiques au service du développement**, (ODI/IPPR).

À consulter également sur Internet :  
[www.oecd.org/development/policycoherence](http://www.oecd.org/development/policycoherence),  
[www.oecd.org/dac/peerreviews](http://www.oecd.org/dac/peerreviews),  
[www.odi.org.uk/country\\_mappings](http://www.odi.org.uk/country_mappings).

L'Overseas Development Institute (ODI) est un groupe de réflexion indépendant qui s'intéresse aux questions de développement international et aux problématiques humanitaires ([www.odi.org.uk](http://www.odi.org.uk)).

---

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :  
[www.oecd.org/librairie](http://www.oecd.org/librairie)

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : [www.SourceOCDE.org](http://www.SourceOCDE.org)

---

## Où nous contacter ?

### SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail :  
[berlin.centre@oecd.org](mailto:berlin.centre@oecd.org)  
Internet :  
[www.oecd.org/berlin](http://www.oecd.org/berlin)

### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE  
de Washington  
2001 L Street N.W., Suite 650  
WASHINGTON DC 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

### JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique  
Av. Presidente Mazaryk 526  
Colonia: Polanco  
C.P. 11560 MEXICO, D.F.  
Tél. : (00 52 55) 9138 6233  
Fax : (00 52 55) 5280 0480  
E-mail :  
[mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet :  
[www.oecd.org/centrodemexico](http://www.oecd.org/centrodemexico)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.